



## « Pas tombé du ciel ! »

### Quelques repères historiques sur le Missel romain

>>> MARIE-JOSÉE POIRÉ

Qui a dit que le Missel romain n'est pas un sujet d'actualité ? Le 16 juillet 2021, le pape François a publié le *motu proprio Traditionis Custodes*, accompagné d'une lettre aux évêques (tous deux publiés en anglais, allemand, italien et espagnol) redéfinissant les possibilités de célébrer selon la liturgie romaine antérieure à la réforme qui a suivi Vatican II<sup>1</sup>. En quelques heures, ces deux documents ont été présentés, commentés, louangés, vilipendés, dans toutes les langues et un peu partout sur la planète.

Cette publication survient alors que je mets la dernière main à cet article sur l'histoire du Missel romain. Je réécris donc mon introduction, car il est impossible de passer sous silence ce mini tremblement de terre dans la « cathosphère », ou monde catholique, tremblement de terre qui illustre à quel point l'histoire du Missel romain a quelque chose d'actuel. Car les raisons de la création du missel de 1570 comme de celui de 1970 ont grandement à voir avec celles qui motivent le pape François à publier ce *motu proprio* aujourd'hui : liturgie et unité de l'Église sont indissociablement liées. J'ai piqué votre curiosité ? Parfait, nous y reviendrons au fil de cet article et dans celui sur la théologie du Missel romain. (Pages 35-39 de ce numéro de *Vivre et célébrer*)

<sup>1</sup>Pour le *motu proprio* en anglais : [[https://www.vatican.va/content/francesco/en/motu\\_proprio/documents/20210716-motu-proprio-traditionis-custodes.html](https://www.vatican.va/content/francesco/en/motu_proprio/documents/20210716-motu-proprio-traditionis-custodes.html)] et pour la lettre en anglais : [<https://www.vatican.va/content/francesco/en/letters/2021/documents/20210716-lettera-vescovi-liturgia.html>] (consultés le 16 juillet 2021).

Retour à la table des matières

## D'où vient le Missel romain ?

Qu'est-ce qu'un missel ? Selon le lexique du *Dictionnaire encyclopédique de liturgie*, c'est le « livre liturgique plénier apparu à la fin du x<sup>e</sup> siècle et contenant l'ensemble des textes de la messe, contenus répartis auparavant entre le sacramentaire, le lectionnaire, l'antiphonaire<sup>2</sup> ». Cette définition nous inscrit déjà dans l'histoire et donne des pistes pour amorcer notre enquête.

Lors d'interventions sur l'année liturgique, je fais toujours la même blague : Jésus, le jour de l'Ascension, n'a pas arrêté le petit nuage qui le portait vers le Père pour tendre aux apôtres un rouleau avec le nouveau calendrier liturgique maintenant prescrit à la jeune Église. Cela serait si simple – et si loin de la réalité de l'incarnation ! – si Jésus nous avait ainsi transmis toutes les pratiques de la vie chrétienne. Il en est de même pour la liturgie. Ne vous laissez pas bernier par les discours sur la « messe de toujours ». Pour reprendre le cri du cœur d'un ami prêtre du diocèse de Nicolet, « c'est la plus grande des *Fake News* qui soit ! » L'eucharistie et la célébration de la messe ont constamment évolué au fil des siècles, tout comme les livres qui en supportent la célébration. Et ces livres ont une histoire complexe.



*De l'Église primitive au Concile de Trente* – Les informations disponibles sur la célébration et la théologie de l'eucharistie des premiers siècles sont précieuses, mais limitées : les récits du dernier repas de Jésus et de ses disciples dans les textes évangéliques et dans la Première lettre aux Corinthiens de Paul ; ceux des repas de Jésus après sa résurrection, qui ont tous une forme « eucharistique », et de plusieurs épisodes de la vie publique de Jésus (par exemple, le discours sur le pain de vie en Jean 6). Puis des textes comme la *Didachè* à la fin du premier siècle, l'*Apologie* de Justin au deuxième siècle, des lettres, homélies et catéchèses mystagogiques des Pères de l'Église au deuxième, troisième et quatrième siècles qui parlent de l'importance de la fraction du pain, du repas du Seigneur. Mais aucun livre liturgique proprement dit ne s'est rendu jusqu'à nous ; à peine quelques fragments de papyrus et des manuscrits incomplets. Nous savons que les éléments fondamentaux – liturgie de la Parole, prière d'action de grâce, fraction et

partage du pain – étaient en place au II<sup>e</sup> siècle. Ceux-ci étaient fixés, mais la mise en œuvre de la célébration laissait une grande place à la liberté du président d'assemblée. Un des grands liturgistes du XX<sup>e</sup> siècle décrit ainsi l'esprit de la liturgie des premiers siècles : l'unité dans l'ensemble, la liberté dans le détail<sup>3</sup>.

La naissance des livres liturgiques proprement dits est liée à différents facteurs : la croissance de l'Église ; l'accroissement du nombre de communautés ; la présidence des eucharisties déléguées par les évêques aux presbytres ; l'appauvrissement de la culture (régulièrement dénoncé tout au long de l'histoire de l'Église) des ministres ordonnés ; la diversification culturelle et langagière dans le christianisme au fur et à mesure de son expansion.

La généalogie des premiers livres liturgiques est complexe : si on la simplifie, on trouve, au départ, des papyrus et manuscrits qui sont perdus ou incomplets ; puis, des *libelli* – courts manuscrits reliés – et des *ordines*, des hybrides avec des indications sur le « comment faire » et des textes liturgiques proprement dits. Naissent ensuite les premiers vrais livres liturgiques : les sacramentaires, rassemblant tout ce qui était nécessaire à la célébration liturgique par l'évêque. Ces livres étaient complétés par des lectionnaires, présentant ce qui revenait aux lecteurs, et des antiphonaires, avec les psaumes pour les psalmistes, et des chants. Les premiers livres liturgiques semblent donc s'être développés en fonction des différents ministères de la célébration.



Charlemagne (roi des Francs de 768 à 814 et empereur d'Occident de 800 à 814) joua un rôle important dans l'histoire de la liturgie en utilisant celle-ci comme outil d'unification de son empire ; je l'ai déjà évoqué dans deux articles publiés dans *Vivre et célébrer*<sup>4</sup>. Charlemagne est aussi incontournable lorsqu'il s'agit de l'histoire des livres liturgiques. Pour réaliser son projet d'unification, il a choisi, sur les conseils de ses conseillers ecclésiastiques, d'imposer aux divers peuples de son empire,

<sup>3</sup>Josef Andreas JUNGMANN, *La liturgie de l'Église romaine*, traduit de l'allemand par Marcel GRANDLAUDON, Mulhouse, Salvator, 1957, p. 29.

<sup>4</sup>En collaboration avec Guy LAPOINTE, o.p., « Célébrer à l'heure des réaménagements paroissiaux et du tournant missionnaire », dans *Vivre et célébrer*, n° 228, vol. 51, été 2017, p. 11-14 ; « Vous avez dit participation ? », dans *Vivre et célébrer*, n° 234, hiver 2018, p. 4-6.

<sup>2</sup>En collaboration (s.d. D. SARTORE et A. M. TRIACCA, adaptation française s.d. H. DELHOUGNE), *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, tome II : M-Z, Turnhout, Brepols, 2002, p. 544. L'antiphonaire est un livre liturgique contenant, en tout ou en partie, les antienne, les psaumes et les chants, pour la messe et pour l'office.



parlant différentes langues, la liturgie de l'Église de Rome célébrée en latin. L'évêque de Rome à qui Charlemagne s'est adressé pour qu'il lui transmette les prières et usages de Rome lui a bien envoyé un livre, mais celui-ci n'était que partiel. En effet, il n'existait pas, aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, « une » liturgie de Rome (il y avait la liturgie célébrée par le pape, celle du Latran, celle des *tituli* ou paroisses romaines). Les savants et liturgistes qui entouraient l'empereur ont donc dû compléter cette liturgie romaine incomplète qui devint ainsi une liturgie romano-franque en latin.

Une autre transformation importante de la période carolingienne marquera durablement la lente marche vers la création du Missel romain : la multiplication des « messes privées » :

[...] privées très exactement de la participation d'une assemblée, et célébrées par un prêtre seul. Les livres suivirent le mouvement : alors que jusqu'ici les divers acteurs disposaient de livres spécifiques (les lecteurs du lectionnaire, l'évêque du sacramentaire, etc.), maintenant un nouveau livre, le *missel*, va rassembler les prières aussi bien que les lectures et même les pièces de chant, à l'usage du prêtre devenu le seul acteur de la messe<sup>5</sup>.

Quelques siècles plus tard, le règne du pape Grégoire VII (1073-1095) représente un autre moment clef de l'histoire de l'Église, de la liturgie et des livres liturgiques ancêtres du Missel romain. Grégoire VII est connu pour la fameuse réforme grégorienne, qui a cherché à mettre de l'ordre dans les mœurs et différentes pratiques douteuses dans l'Église de son temps. Grégoire VII a aussi voulu unifier la liturgie : pas tant dans son diocèse, Rome, où il a toléré une diversité d'usages, ou dans les autres diocèses italiens (il ne semble avoir rien fait pour abroger le rite ambrosien, rite liturgique très ancien de l'Église de Milan). Mais il n'a pas manifesté la même tolérance envers d'autres liturgies : il a déployé beaucoup d'efforts pour que les diocèses d'Espagne abandonnent leur liturgie spécifique – la liturgie mozarabe – et adoptent celle de Rome. Pour ce faire, il est allé jusqu'à prétendre que le siège pontifical avait un droit de propriété sur le Royaume d'Espagne et donc que celui-ci devait se conformer aux usages romains. Il semble que cela soit une des premières tentatives d'étendre l'autorité liturgique de Rome en dehors de sa province ecclésiastique<sup>6</sup>.

<sup>5</sup>Paul DE CLERCK, « “Faites cela pour faire mémoire de moi”. La liturgie eucharistique », En collaboration (s.d. de Joseph GELINEAU), *Dans vos assemblées. Manuel de pastorale liturgique*, Paris, Desclée, 1998 (1989), p. 446.

<sup>6</sup>Cf. Nathan D. MITCHELL et John BALDOVIN, « *Institutio Generalis Missalis Romani* and the Class of Liturgical Documents to Which It Belongs », p. 14-17, dans En collaboration (sous la direction d'Edward FOLEY, Nathan D. MITCHELL, Joanne M. PIERCE), *A commentary on the General Instruction of the Roman Missal*, Collegeville, A Pueblo Book published by Liturgical Press, 2007, 502 p.

*Le concile de Trente et le Missale Romanum de 1570* – Le concile de Trente (1545-1563) est convoqué, à la demande de l'empereur Charles Quint, par le pape Paul III dans un contexte de grandes tensions et divisions. La Réforme protestante provoque de fortes polarisations dans l'Église catholique, menacée d'un autre schisme après celui avec l'Église orientale au XI<sup>e</sup> siècle. Plusieurs évêques venant au concile de Trente étaient aussi soucieux de demander des réformes liturgiques, entre autres par rapport à l'eucharistie, dont la pratique était devenue problématique (superstitions, dévotions populaires). Mais le contexte du Concile, particulièrement à cause de l'opposition aux réformateurs et de leurs choix liturgiques, a fait durcir les positions et a empêché de mettre en place certaines réformes espérées, comme la possibilité de célébrer en d'autres langues que le latin<sup>7</sup>.

## La suite d'une lignée

Comme les livres liturgiques qui l'ont précédé, le *Missale Romanum de 1570* est l'héritiers d'autres livres.

Le *Missale Romanum* de 1570, premier missel romain proprement dit, ne tombe pas du ciel. Comme les livres liturgiques qui l'ont précédé, il est l'héritier d'autres livres, plus particulièrement de l'*Ordo missalis secundum consuetudinem Romanæ curie*, reproduit dans le *Missale Romanum* imprimé à Milan en 1474 et plusieurs fois réimprimé ensuite. Pour une bonne part, le succès de celui-ci est attribuable aux Franciscains qui avaient choisi l'usage de la curie romaine pour leur liturgie et l'avaient fait connaître dans leurs missions itinérantes<sup>8</sup>.

Le pape Pie V promulgue le *Missale Romanum* de 1570 à peine sept ans après la fin du concile de Trente. Ce faisant, il souhaite répondre aux souhaits des Pères du Concile. Il veut réguler les usages liturgiques de toute l'Église latine et rétablir une paix liturgique après les tumultes causés par la Réforme. Cependant, il faut noter que ce missel consacre une certaine « représentation de l'action eucharistique, car la messe privée lui sert de modèle<sup>9</sup> ». Il ne contient que des rubriques concernant les ministres. Celles-ci « ne font aucunement mention des fidèles<sup>10</sup> ». L'assemblée n'existe pas,

<sup>7</sup>Cf. Robert CABIÉ, « L'Eucharistie », dans En collaboration (sous la direction (s.d.) de A. G.), *L'Église en prière*, tome 2, Paris, Desclée, 1983, p. 190.

<sup>8</sup>*Ibid.*, p. 187.

<sup>9</sup>Paul DE CLERCK, *op. cit.*, p. 446.

<sup>10</sup>En collaboration (s.d. D. SARTORE et A. M. TRIACCA, adaptation française s.d. H. DELHOUGNE), *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, tome 1 : A-L, Turnhout, Brepols, 1992, p. 668.

conséquence de la messe privée devenue le modèle de la célébration eucharistique ainsi que du processus de cléricisation de la liturgie qui s'est lentement mais sûrement produit tout au long du premier millénaire et que le début du deuxième millénaire a accentué.

Comme pour la distribution de la Bible dans les Églises issues de la Réforme, l'imprimerie naissante a contribué à une diffusion large et rapide du missel de 1570. Les usages liturgiques propres des peuples, des diocèses et des communautés religieuses (comme à Milan ou chez les Dominicains) ont pu survivre s'ils avaient plus de 200 ans<sup>11</sup>.

**Du concile de Trente au concile Vatican II** – On affirme souvent qu'entre le concile de Trente et Vatican II, la vie liturgique de l'Église catholique latine a connu quatre siècles d'immobilité. Ce n'est pas la réalité. S'il est vrai qu'il n'y eut pas de refonte ou de réforme approfondie du missel, des modifications lui furent apportées et des ajouts y furent faits à l'occasion de nombreuses réimpressions, et ce jusqu'en 1962. Les travaux des historiens montrent aussi que la vie eucharistique et liturgique dans les paroisses, les monastères, les communautés religieuses et les missions n'a pas été un long fleuve tranquille pendant ces quatre siècles<sup>12</sup>. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, il y eut des tentatives « d'inculturer » (même si on n'appelait pas cela ainsi) régionalement la liturgie, par exemple avec l'émergence, en France, de liturgies néo-gallicanes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; sans parler des effets de la Révolution française de 1789. Selon Jungmann, dès cette époque, certains étaient conscients de l'écart entre le peuple de Dieu et la liturgie devenue de plus en plus cléricale, éloignée de la culture<sup>13</sup>.

À partir du XIX<sup>e</sup> siècle émerge ce qu'on appelle le Mouvement liturgique, qui connaîtra plusieurs phases. La première est celle du renouveau de la vie bénédictine et de sa liturgie en France sous l'initiative de dom Prosper Guéranger à Solesmes (à partir de 1832-1833). Une autre étape importante est franchie en 1909 lorsque dom Lambert Beauduin, prêtre diocésain belge proche des mouvements ouvriers et devenu moine bénédictin, fait une intervention remarquée sur la liturgie au congrès de Malines : *La piété de l'Église*. Il pose ainsi les premières pierres du Mouvement liturgique du XX<sup>e</sup> siècle qui, avec d'autres mouvements similaires, mèneront à Vatican II, sa réforme liturgique et au Missel romain de Paul VI en 1970.

En 2013, dans l'article « Le mouvement liturgique : comme un passage de l'Esprit dans l'Église » (*Vivre et célébrer*, n° 213, p. 21), j'écrivais :

La réflexion de Dom Beauduin s'appuyait entre autres sur Pie X qui a utilisé, le premier, dans le *motu proprio* « *Tra le sollecitudini* » publié en 1903, l'expression « participation active » :

Notre plus vif désir étant que le véritable esprit chrétien reflorisse de toute façon et se maintienne chez tous les fidèles, il est nécessaire de pourvoir, avant tout, à la sainteté, à la dignité du temple où les fidèles se réunissent précisément pour y trouver cet esprit à sa source première et indispensable, à savoir : la participation active aux mystères sacro-saints et à la prière publique et solennelle de l'Église<sup>14</sup>.

L'expression *participation active* deviendra un des leitmotifs du Mouvement liturgique. Pour Lambert Beauduin, il était nécessaire de passer de l'assistance routinière et ennuyée aux actes cultuels à une participation active et intelligente. Celle-ci était une « condition de possibilité » du réveil d'une foi endormie et des énergies latentes des âmes baptisées, de l'esprit chrétien<sup>15</sup>.

### Pour conclure provisoirement

Ce rapide parcours historique illustre notre point de départ : plusieurs des grandes réformes liturgiques du passé, menées par Charlemagne, Grégoire VII ou Pie V, visaient l'unité de l'Église (et parfois d'un empire). Nous n'avons pas affaire à un simple processus de création d'un nouveau livre liturgique ; les enjeux liturgiques et pastoraux se doublent d'enjeux théologiques importants, particulièrement ecclésiologiques, et politiques.

Au début de l'article « Ni le "livre du prêtre" ni un livre de recettes ! Quelques repères théologiques sur le Missel romain » (p. 35-39 de ce numéro), je donnerai quelques repères historiques sur la naissance du Missel romain de 1970 avant de proposer des clefs de lecture théologique. 📖

<sup>11</sup>Comme l'explique Philippe TOXÉ, p. 40-42 de ce numéro, le droit liturgique est en partie un droit coutumier.

<sup>12</sup>Parmi de nombreux travaux, voir entre autres l'excellent livre de Philippe MARTIN, *Le théâtre divin. Une histoire de la messe xv<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2010, 383 p.

<sup>13</sup>Josef Andreas JUNGMANN, *op. cit.*, p. 37.

<sup>14</sup>*Tra le sollecitudini* n'étant pas disponible en français sur le site *Vatican.va*, je cite ici la traduction publiée par Dom L. BEAUDUIN dans *La piété de l'Église. Principes et faits*, Abbaye du Mont César (Louvain)/Abbaye de Maredsous, édition de mai 1914, p. 9.

<sup>15</sup>L. BEAUDUIN, *op. cit.*, p. 15.